

**MULTILINGUISME ET ACCES A L'INFORMATION:  
ETUDE DE CAS SUR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

*Rapport établi par*  
Louis-Dominique Ouédraogo

**Corps commun d'inspection**



**Genève  
2003**



## TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Page
<b>SIGLES</b> .....		iv
<b>RESUME: OBJECTIF, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....		v
<b>INTRODUCTION</b> .....	1 – 5	1
<b>I. QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE</b> .....	6 – 20	2
A. Multilinguisme et accès à l’information .....	6- 14	2
B. Statut des langues de travail du Secrétariat .....	15 – 20	4
<b>II. QUESTIONS DE GESTION</b> .....	21 – 44	6
A. Déficit de coordination et de communication internes .....	21 – 28	6
B. Gestion des ressources humaines et accès à l’information .....	29– 31	8
C. Gestion des sites Web et renforcement des partenariats .....	32 – 44	8
<b>Annexes</b> .....		12

**SIGLES**

<b>AFRO</b>	Bureau régional pour l'Afrique
<b>AMRO/OPS</b>	Bureau régional des Amériques/Organisation Panaméricaine de la Santé
<b>CCI</b>	Corps commun d'inspection
<b>CCRS</b>	Comité consultatif de la Recherche en Santé
<b>CEE</b>	Commission économique pour l'Europe (ONU)
<b>CEPALC</b>	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ONU)
<b>CESAO</b>	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ONU)
<b>CPSM</b>	Centre pluripathologique de surveillance des maladies
<b>EMRO</b>	Bureau régional de la Méditerranée orientale
<b>EURO</b>	Bureau régional pour l'Europe
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
<b>OACI</b>	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMI</b>	Organisation Maritime Internationale
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>OMT</b>	Organisation Mondiale du Tourisme
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>REH</b>	Relevé Epidémiologique Hebdomadaire
<b>SRAS</b>	Syndrome respiratoire aigu sévère
<b>SEARO</b>	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est
<b>SMSI</b>	Sommet mondial sur la société de l'information
<b>UIT</b>	Union internationale des télécommunications
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise
<b>WPRO</b>	Bureau régional pour la Pacifique occidental

## RESUME: OBJECTIF, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

**OBJECTIF. Evaluer dans quelle mesure la pratique du multilinguisme au sein de l'OMS permet aux différents publics cibles d'avoir accès à l'information mise à leur disposition.**

### Questions de politique générale (chapitre I)

A. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère que l'information sur la santé est essentielle pour sauver des vies et être en bonne santé. L'accès à l'information est donc une priorité et l'Assemblée de la Santé avait souligné dans sa résolution WHA50.32 (1997) l'importance, pour l'élaboration d'une politique de santé dans le monde, de l'accès le plus large possible de tous les Etats Membres aux informations et à la documentation de l'Organisation. L'OMS reconnaît par ailleurs que, pour atteindre les différents publics cibles et avoir l'impact recherché, les informations qu'elle diffuse doivent répondre à des besoins clairement définis et être disponibles dans différentes langues et sur différents supports. En dépit de ces orientations de politique générale, et compte tenu en partie de ressources qui sont loin d'être en adéquation avec les besoins, l'OMS accuse en matière d'accès à l'information un retard préjudiciable à sa mission d'information et de partage des connaissances au bénéfice du plus grand nombre.

B. Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles l'OMS doit faire face, et dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, il appartient aux Etats membres et aux organes directeurs de mieux définir leurs attentes et les objectifs prioritaires en matière d'accès à l'information pour permettre d'en accroître l'impact sur les différents publics cibles.

### RECOMMANDATION 1

**L'Assemblée de la Santé pourrait :**

- a) **Mieux préciser les attentes des Etats Membres à propos de la mise en œuvre de la résolution WHA50.32 (1997) sur le respect de l'égalité entre les langues officielles, en déterminant de manière plus sélective ceux des produits informationnels sur lesquels les efforts du Secrétariat devront porter en priorité, compte étant tenu des dispositions en vigueur sur le multilinguisme ainsi que des contraintes budgétaires;**
- b) **Inviter le Directeur général à soumettre pour la Cinquante huitième session de l'Assemblée un projet de Plan d'action à moyen et long terme comportant des indicateurs quantifiables liés à des objectifs pré-définis et portant sur l'ensemble de l'Organisation ;**
- c) **Décider de créer, dans le cadre d'un tel plan, un fonds spécial spécifiquement destiné à assurer progressivement la traduction dans les langues officielles des produits informationnels considérés comme prioritaires.**

C. Dans sa résolution WHA50.32 (1997), l'Assemblée de la Santé avait notamment regretté que « les langues de travail du Secrétariat soient inégalement utilisées au sein de l'OMS » et avait prié à cet égard le Directeur Général « de veiller à la stricte application des règles qui fixent le régime linguistique de l'Organisation, tant en ce qui concerne les relations de l'Organisation avec les Etats Membres qu'en ce qui concerne l'utilisation des langues au sein du Secrétariat ». Il n'existe cependant aucun texte formel établissant le régime linguistique applicable au sein du Secrétariat et l'Administration souhaite maintenir le statu quo. Par souci de transparence et pour une meilleure reddition de compte, une clarification sur le régime linguistique applicable s'impose sans remettre en cause les responsabilités respectives des organes directeurs et du Secrétariat.

## RECOMMANDATION 2

**Le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé voudront réexaminer la portée de la résolution WHA50.32 (1997) afin de mieux préciser leurs attentes concernant l'application stricte des règles fixant le régime linguistique applicable au sein du Secrétariat, dès lors que, contrairement à la pratique de plusieurs autres organisations du système des Nations Unies, aucun texte formel n'a défini quelles sont les langues de travail du Secrétariat de l'OMS.**

### Questions de gestion (chapitre II)

D. Le Secrétariat de l'OMS reconnaît volontiers que la fragmentation des responsabilités et l'insuffisance de la coordination et de la communication entre les différents services chargés de la gestion de l'information expliquent en partie le fait que les produits informationnels mis à disposition ne répondent pas toujours aux besoins de leurs destinataires et n'atteignent donc pas toujours les publics visés. Des mesures décisives doivent être prises pour corriger cette situation afin d'accroître l'efficacité et l'efficience recherchées.

## RECOMANDATION 3

**Le Directeur général devrait revoir, en étroite consultation avec les Directeurs des bureaux régionaux, les processus et mécanismes de production et de diffusion de l'information en vue de :**

- a) **Faire mieux respecter l'approche multilingue dans le contenu des produits informationnels et remédier au déficit de coordination et de communication entre les différentes entités du Secrétariat responsables de la gestion d'ensemble de l'information, en procédant éventuellement à des réajustements structurels selon que nécessaire, sur la base des recommandations pertinentes résultant de l'évaluation interne entreprise en 1999 sur les politiques et procédures en matière de publications;**
- b) **Rendre compte au Conseil Exécutif et à l'Assemblée de la Santé dans le cadre du Plan d'action proposé dans la recommandation 1 b) ci-dessus.**

E. Tout comme un nombre croissant d'autres organisations du système des Nations Unies, l'OMS utilise de plus en plus Internet pour le recrutement du personnel et encourage fortement les candidats à faire acte de candidature en ligne, en mettant notamment en exergue tous les avantages découlant de cette modalité. Les informations à ce sujet, de même que de nombreux avis de vacance de poste et d'autres informations plus générales sur la politique de gestion des ressources humaines sont pour l'instant disponibles uniquement en anglais, ce qui ne favorise pas un accès égal des candidats potentiels aux dites informations.

## RECOMMANDATION 4

**Le Directeur général devrait donner pour instruction permanente aux services responsables de la gestion des ressources humaines et des sites Internet de veiller à ce que:**

- a) **Les avis de vacances de poste diffusés en ligne ou en format papier soient mis à disposition de manière simultanée dans au moins deux des langues officielles de l'Organisation;**
- b) **Les informations de base présentement disponibles en anglais sous la rubrique « Employment » du site principal de l'Organisation soient progressivement traduites dans les autres langues officielles couvertes par le site Web, et soient reprises sur les sites des bureaux régionaux par le biais d'hyperliens.**

F. En dépit d'efforts appréciables réalisés ces dernières années pour améliorer la convivialité d'accès et le contenu multilingue des sites Internet de l'OMS, beaucoup reste à faire pour mieux tenir compte de l'importance que l'Organisation accorde à l'accès à l'information sur les questions de santé, et de la nécessité d'atteindre en priorité les publics cibles les plus directement concernés.

#### **RECOMMANDATION 5**

**Le Directeur général devrait, après avoir recueilli les avis des différents services concernés tant au siège que dans les bureaux régionaux :**

- a) **Procéder à une mise à jour de l'évaluation des processus et pratiques actuelles d'édition en ligne en vue de déterminer les voies et moyens les plus appropriés pour améliorer l'accès à l'information et les contenus multilingues des sites Web de l'Organisation, et en rendre compte aux organes directeurs dans le cadre du Plan d'action visé à la recommandation 1 b);**
- b) **Elaborer des règles uniformes sous forme de circulaire administrative contenant des directives générales pour l'édition en ligne, compte étant dûment tenu des possibilités d'interaction entre les sites maintenus au siège et ceux des bureaux régionaux, et entre les sites de l'OMS et ceux d'autres entités.**

## INTRODUCTION

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a publié en 2002 un rapport sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies<sup>1</sup>. Ce premier rapport étant de portée générale, il a paru opportun de faire des études de cas plus ciblées portant sur quelques organisations dont l'OMS, le thème central retenu étant le lien entre multilinguisme et accès à l'information.

2. Dans le rapport susvisé, le CCI soulignait notamment que, par delà la distinction habituelle entre le Nord et le Sud ou entre les pays industriels et les pays en développement, la ligne de démarcation qui sépare les nantis des exclus de l'information était fonction de la ou des langues de communication utilisées, tant il est vrai que la langue elle-même est devenue le «sésame ouvre toi» sans lequel il est impossible d'accéder aux trésors de l'ère de l'information. Référence était faite également à la déclaration adoptée en 1997 par les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies et qui jetait les bases d'un droit universel d'accès à l'information.

3. Par nature, toute information s'adresse à un ou plusieurs publics cibles et, dans ce contexte, la présente étude de cas a pris en considération les possibilités d'accès à l'information offertes par l'OMS à ses différents publics cibles que sont les Etats Membres, les membres du Personnel ou ceux qui aspirent à le devenir, et enfin la société civile en général qui inclut les professionnels des secteurs privés de la santé, les organisations non gouvernementales (ONG) et le grand public.

4. Outre des entrevues avec des fonctionnaires au siège et avec des représentants d'Etats Membres, l'évaluation a consisté en un examen des documents officiels, des publications des différents sites Web de l'Organisation, à savoir le site principal maintenu au siège<sup>2</sup> et ceux maintenus par le bureau régional pour l'Afrique (AFRO)<sup>3</sup>, le bureau régional pour les Amériques/Organisation panaméricaine de la santé (AMRO/OPS)<sup>4</sup>, le bureau régional pour l'Asie du Sud-est (SEARO)<sup>5</sup>, le bureau régional pour l'Europe (EURO)<sup>6</sup>, le bureau régional pour la Méditerranée orientale (EMRO)<sup>7</sup> et le bureau régional pour le Pacifique ouest (WPRO)<sup>8</sup>. En se basant sur ces différents supports d'information et sur les langues dans lesquelles leurs contenus sont accessibles, l'étude visait à déterminer si les possibilités offertes permettent aux différents publics-cibles de l'Organisation d'accéder à l'information mise à leur disposition, en particulier sur des thèmes majeurs de santé publique tels que le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/SIDA), le paludisme ou d'autres maladies transmissibles..

5. L'inspecteur exprime sa gratitude représentants d'Etats Membres et aux fonctionnaires du Secrétariat de l'OMS avec lesquels il a eu des entrevues et qui lui ont apporté leur contribution pour la rédaction de ce rapport.

---

<sup>1</sup> JIU/REP/2002/11

<sup>2</sup> <http://www.who.int>

<sup>3</sup> <http://www.afro.who.int>

<sup>4</sup> <http://www.paho.org>

<sup>5</sup> <http://www.whosea.org>

<sup>6</sup> <http://www.euro.who.int/>

<sup>7</sup> <http://www.emro.who.int>

<sup>8</sup> <http://www.wpro.who.int>

## I. QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

### A. Multilinguisme et accès à l'information

#### a) Rappel des règles régissant l'usage des langues à l'OMS

6. La résolution WHA31.13 (1978) de l'Assemblée mondiale de la Santé est le texte de base qui régit l'utilisation des langues à l'OMS en désignant l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, et le russe comme étant à la fois les langues officielles et les langues de travail du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de la Santé. Les règlements intérieurs des Comités régionaux des différents bureaux régionaux ont par ailleurs établi le régime linguistique applicable dans chacun d'entre eux, comme cela est récapitulé à l'annexe I b) du rapport JIU/REP/2002/11 du CCI. Il en ressort d'une part que le portugais est l'une des langues officielles de AMRO/OPS et à la fois l'une des langues officielles et de travail de AFRO, et d'autre part que l'allemand fait partie des langues officielles de EURO, bien que ni l'allemand ni le portugais ne figurent parmi les langues officielles ou de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil Exécutif.

7. Le dispositif ci-dessus a été complété par les résolutions WHA50.32 (1997) et WHA51.30 (1998) qui ont notamment prié le Directeur général de veiller à l'application du principe de la distribution simultanée des documents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de la Santé dans les différentes langues de travail, de prendre les mesures requises pour que les informations techniques essentielles de l'Organisation soient disséminées dans autant de langues que nécessaire, ainsi que de distribuer et rendre disponibles en ligne les différents documents pour les sessions futures des organes législatifs au plus tard 30 jours avant la session d'ouverture.

#### b) L'accès à l'information est une priorité pour l'OMS

8. La mise à disposition d'informations fiables sur la santé humaine fait partie intégrante du mandat de l'OMS tel que défini dans sa Constitution et notamment dans son Article 2 qui assigne entre autres pour missions à l'Organisation de « fournir toutes informations, donner tous conseils et toute assistance dans le domaine de la santé »<sup>9</sup> ainsi que « d'aider à former, parmi les peuples, une opinion publique éclairée en ce qui concerne la santé »<sup>10</sup>. Les Etats Membres eux-mêmes sont soucieux de pouvoir accéder aux ressources informationnelles de l'Organisation. La résolution WHA50.32 (1997) déjà visée avait ainsi souligné « l'importance, pour l'élaboration d'une politique de santé dans le monde, de l'accès le plus large possible de tous les Etats Membres aux informations et à la documentation de l'Organisation »<sup>11</sup>, et avait demandé au Directeur général « de prendre les dispositions nécessaires pour que les informations techniques essentielles de l'Organisation, qu'elles soient écrites, audio-visuelles ou numériques, soient diffusées dans autant de langues officielles que nécessaire en fonction des besoins et des priorités des régions et des pays afin d'en permettre l'accès le plus large à tous les Etats Membres. »<sup>12</sup>.

9. La mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire approuvée par le Sommet de Millénaire tenu à New York en septembre 2000 comporte, pour plusieurs de ses volets, la prise en compte d'un meilleur partage des connaissances, y inclus par le biais d'un accès de tous aux avantages des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La Cent onzième session du Conseil Exécutif a eu à examiner un rapport du

<sup>9</sup> Constitution de l'OMS, Article 2, alinéa q).

<sup>10</sup> Ibid, Article 2, alinéa r).

<sup>11</sup> WHA50.32 (1997), para.4 du préambule

<sup>12</sup> Ibid, para.3 du dispositif.

Secrétariat<sup>13</sup> donnant un aperçu sur les objectifs, cibles et indicateurs de performance axés sur la santé dans le cadre des objectifs généraux de développement pour le Millénaire, et notamment l'objectif 4 (Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans), l'objectif 5 (Améliorer la santé maternelle) et l'objectif 6 (Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies).

10. Les travaux du Comité préparatoire du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) qui doit se tenir en décembre 2003 à Genève puis en 2005 à Tunis ont par ailleurs mis en exergue l'importance du multilinguisme comme étant un des facteurs susceptibles de favoriser l'accès à l'information. Le Projet de Déclaration de principes<sup>14</sup> propose des principes fondamentaux qui devraient régir une société de l'information pour tous. Ces principes recouvrent notamment l'accès à l'information et à la connaissance et, à cet égard, le document indique que « le partage et le renforcement de la connaissance, à l'échelle mondiale, pour le développement peuvent être améliorés par la suppression des obstacles à l'accès équitable à l'information pour les activités économiques, sociales, politiques, sanitaires, culturelles, éducationnelles et scientifiques et par le fait de l'accès à l'information du domaine public. »<sup>15</sup>

11. L'OMS considère à juste titre que l'information sur la santé est essentielle pour sauver des vies et être en bonne santé. Il découle ainsi des orientations stratégiques par domaine d'activité contenues dans le document du Projet de budget programme pour l'exercice 2004-2005 de l'OMS<sup>16</sup> que, pour atteindre les résultats escomptés, l'Organisation devra accorder une plus grande attention aux implications en matière d'éducation, d'information et de communication des différents objectifs sectoriels dont la mise en œuvre a été confiée au Secrétariat.

### **c) Les inégalités d'accès à l'information**

12. En dépit des décisions législatives et des orientations stratégiques rappelées ci-dessus, force est de reconnaître que la ou les langues d'accès ne confèrent pas à tous les publics cibles de l'OMS un droit égal d'accéder à l'information que l'Organisation met à leur disposition sur différents supports. Pour ce qui est des Etats Membres par exemple, s'il est vrai que les documents officiels destinés aux réunions des organes directeurs sont dans l'ensemble disponibles dans les langues et délais requis, l'anglais demeure largement prédominant comme langue d'accès aux « informations techniques essentielles » visées par la résolution WHA50.32. La situation des pays lusophones d'Afrique mérite plus particulièrement d'être soulignée à cet égard. En effet, bien que les maladies transmissibles constituent la principale charge de morbidité dans la Région africaine, peu d'informations sont disponibles en portugais sur les différents supports d'information produits soit au siège ou par AFRO.

13. Si l'accès à l'information au profit du plus grand nombre doit continuer de relever effectivement des objectifs stratégiques prioritaires de l'OMS, il n'en reste pas moins que, comme cela a été souligné dans le rapport du JIU/REP/2002/11 du CCI, la perspective que toutes les informations soient disponibles en tout temps et dans toutes les langues officielles paraît illusoire au regard des ressources considérables qu'il faudrait mobiliser. Toutefois, Il serait tout aussi illusoire d'espérer des améliorations significatives en comptant uniquement sur la capacité du Secrétariat de continuer à « faire plus avec moins » et en occultant de ce fait le besoin de ressources additionnelles pour assurer un meilleur accès à l'information.

14. Dans ces conditions, et sauf à accepter le statu quo, il faudrait créer les conditions susceptibles de faciliter la mise en œuvre effective des décisions des organes directeurs tout

<sup>13</sup> EB111/3.

<sup>14</sup> Document WSIS/PC-3/DT/1(Rév.2B).

<sup>15</sup> Ibid, para.20.

<sup>16</sup> PB/2004-2005

en favorisant une meilleure reddition de compte de la part du Secrétariat. Il serait donc opportun de demander au Directeur général de soumettre à l'approbation du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé un véritable Plan d'accès à l'information portant sur une vision à moyen et long terme. L'établissement d'un tel plan exigerait de la part des Etats Membres une définition plus précise et plus sélective de leurs propres attentes en matière de mise à disposition de l'information dans les différentes langues officielles, comme cela a été fait par la FAO. La sélectivité pourrait être articulée autour des orientations stratégiques prioritaires retenues dans le budget programme 2004-2005, compte étant tenu des contextes spécifiques au niveau régional, et les résultats escomptés devraient être quantifiables et vérifiables.

**[Recommandation 1]**

**B. Statut des langues de travail du Secrétariat**

15. L'annexe II du rapport JIU/REP/2002/11 sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies donne un aperçu des langues de travail des différents secrétariats sur la base des données qu'ils ont fournies. Il en ressort notamment que plusieurs organisations ont fixé de manière statutaire le régime linguistique applicable au sein de leur secrétariat. Il en est ainsi de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ou de l'Union internationale des télécommunications (UIT). A cet égard, l'OMS apparaît comme étant la seule parmi les cinq grandes organisations du système des Nations Unies (outre l'ONU, l'OIT, la FAO et l'UNESCO) et la seule des organisations basées à Genève à n'avoir pas fixé par un texte formel le régime linguistique applicable au Secrétariat.

16. Le Secrétariat est favorable au maintien du statu quo, arguant notamment du fait que sa structure est décentralisée comme en témoigne l'utilisation des langues au Siège et dans les bureaux régionaux. Par ailleurs, l'Administration estime que la langue de travail des membres du personnel ne doit pas être fixée par une résolution prise par les organes directeurs car ce serait une forme de microgestion préjudiciable à l'efficacité requise du Secrétariat. Selon elle, les langues officielles sont très largement utilisées dans tout le Secrétariat et la souplesse en vigueur permet d'entretenir des liens plus étroits avec la diversité linguistique locale.

17. En matière de recrutement, et comme cela a été détaillé au chapitre II du rapport JIU/REP/2002/11, les langues dont la connaissance est requise ou est souhaitable sont supposées être celles dans lesquelles les postulants seront appelés à travailler. S'agissant de l'OMS, le tableau ci-dessous en annexe III donne un aperçu représentatif des exigences linguistiques mentionnées dans les avis de vacance de poste au Siège et dans trois bureaux régionaux (AFRO, AMRO/OPS et EURO). Il en ressort effectivement que les langues dont la maîtrise est exigée ou constitue un atout peuvent varier en fonction du lieu d'affectation. En cela, la pratique à l'OMS n'est cependant pas différente de celle d'autres organisations du système des Nations Unies, y compris celles qui ont fixé par un texte formel le régime linguistique applicable au sein de leur secrétariat. Pour prendre l'exemple de l'ONU, c'est par la résolution 2 (I) du 1 février 1946 que l'Assemblée générale a désigné l'anglais et le français comme étant les langues de travail du Secrétariat. Des résolutions subséquentes ont ultérieurement ajouté à ces deux langues l'espagnol pour la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPALC), le russe pour la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'arabe pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Cet exemple montre à l'évidence que la fixation de règles peut se faire en fonction des besoins liés à la structure décentralisée du Secrétariat.

18. Pour fondés que soient donc les arguments avancés par le Secrétariat en faveur du maintien du statu quo, il convient de rappeler que dans la résolution WHA50.32 (1997) mentionnée plus haut, l'Assemblée de la Santé avait souligné « la nécessité du respect des résolutions et règles qui fixent le régime linguistique dans les différentes instances de

l'Organisation mondiale de la Santé ainsi qu'au sein du Secrétariat.»<sup>17</sup>. La même résolution regrettait par ailleurs « que les différentes langues officielles ainsi que les langues de travail du Secrétariat soient inégalement utilisées au sein de l'OMS»<sup>18</sup> et priait le Directeur général «de veiller à la stricte application des règles de l'Organisation qui fixent le régime linguistique, tant en ce qui concerne les relations de l'Organisation avec les Etats Membres qu'en ce qui concerne l'utilisation des langues au sein du Secrétariat.»<sup>19</sup>

19. La situation actuelle de non-réglementation et donc de non-obligation formelle en matière d'utilisation de langues prescrites comme devant être les langues de travail du Secrétariat ne paraît pas propice à la mise en œuvre de la résolution WHA50.32 (1997) et de l'éventuelle reddition de compte qui devrait en découler. Par ailleurs, le maintien du statu quo pourrait favoriser la persistance d'une culture interne qui, en matière de mise à disposition de l'information, semble se satisfaire d'avoir atteint les objectifs visés dès lors que l'original anglais est rendu disponible, voire à ne considérer comme susceptible d'être diffusée en priorité que la version anglaise d'informations qui auraient pu être générées dans une autre langue officielle compte tenu du public cible. On notera à ce propos que le Centre pluripathologique de surveillance des maladies (CPSM) de Ouagadougou, au Burkina Faso, a publié en anglais<sup>20</sup>, sur le site Web principal de l'OMS, des bulletins d'informations sur une flambée de méningite concernant dix pays dont huit pays francophones incluant le pays hôte.

20. Quand bien même la décision visant à désigner formellement les langues considérées comme étant les langues de travail du Secrétariat incomberait au Directeur général et aux directeurs des bureaux régionaux, il faudrait à tout le moins que les organes directeurs de l'OMS et les Etats Membres contribuent à clarifier leurs propres attentes quant la mise en œuvre de la résolution WHA50.32 (1997). Une telle clarification permettrait en outre de soutenir les efforts déjà entrepris par le Secrétariat lui-même pour promouvoir un environnement plurilingue au sein de l'OMS. **[Recommandation 2]**

---

<sup>17</sup> WHA50.32, para.3 du préambule.

<sup>18</sup> Ibid, para.6 du préambule.

<sup>19</sup> Ibid, para.1 du dispositif.

<sup>20</sup> Voir le site [http://www.who.int/csr/disease/meningococcal/en/MCSbulletin\\_W23.pdf](http://www.who.int/csr/disease/meningococcal/en/MCSbulletin_W23.pdf)

## II. QUESTIONS DE GESTION

### A. Déficit de coordination et de communication internes.

21. Le Directeur général avait informé l'Assemblée de la Santé lors de la Cinquante-deuxième session qu'une étude inter-Groupes des politiques et des pratiques en vigueur à l'OMS au sujet des publications serait menée en juin 1999 et concernerait « entre autres, la question des versions linguistiques des publications et autres documents d'information sanitaire considérée dans le contexte plus vaste des besoins des publics visés et des moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins. »<sup>21</sup> Bien qu'ayant porté sur les différents services au siège, cette étude a été réalisée en consultation avec les bureaux régionaux. Les conclusions et recommandations qui y figurent n'ont pas été portées spécifiquement à l'attention des organes directeurs. Toutefois certaines des conclusions, que l'évaluation du CCI confirme, ont été reprises dans la présentation du Projet de budget-programme 2004-2005 comme il apparaît dans les encadrés No. 1 et No. 2 ci-dessous.

22. Il ressort notamment de l'étude entreprise en 1999, d'une part que les conditions ne sont pas toujours réunies pour assurer le meilleur impact des informations diffusées, et d'autre part qu'il existe une fragmentation des responsabilités au sein même du Secrétariat dans la gestion globale de la politique d'information et de communication.

#### a) Les conditions pour assurer plus d'impact ne sont pas toujours réunies

##### **Encadré No. 1**

« Les informations fiables figurent parmi les produits les plus importants de l'OMS ; les Etats membres et les partenaires comptent sur ses avis autorisés. Les avancées technologiques fournissent à l'OMS des opportunités sans précédent pour répondre aux besoins de santé de différents publics, sous une forme et avec un contenu adaptés au contexte local. La longue expérience de l'OMS dans le domaine de l'information sanitaire a montré que les informations qu'elle diffuse ont un impact à condition de répondre à des besoins définis précisément et qu'elle doit les publier dans différentes langues, sous différentes formes et par différents moyens de diffusion pour atteindre les publics cibles ».

(Source : PB/2004-2005, Projet de budget programme pour l'exercice 2004-2005, chapitre sur « Gestion et diffusion de l'information », rubrique « problèmes et enjeux », para.2.)

23. Il convient tout d'abord de saluer les efforts accomplis ces dernières années à l'OMS pour atteindre un public plus large, que ce soit par le biais de ses publications, d'émissions radio, et de sites Internet qui ont été développés et sont maintenus tant au siège que dans tous les bureaux régionaux. Une publication -phare comme *le Rapport sur la santé dans le monde 2002* a fait l'objet, pour la première fois, de résumés établis dans les six langues officielles et affichés sur le site principal de l'OMS. Cette nouvelle approche gagnerait sans doute, au cas par cas, à s'étendre à d'autres publications.

24. Malgré les progrès réalisés depuis 1997, on est cependant très loin d'atteindre les objectifs visés au paragraphe 3 de la résolution WHA50.32. Comparée en effet à d'autres organisations, et dans la mesure où elle considère que l'information sur la santé est essentielle pour sauver des vies et être en bonne santé, l'OMS accuse un retard préjudiciable à la pleine réalisation de ses missions telles que spécifiées dans sa Constitution ainsi que de son objectif stratégique de santé pour tous.

25. Qu'il s'agisse d'informations sur des thèmes jugés prioritaires comme le VIH/SIDA, le paludisme ou la lutte anti-tabac, ou d'informations générales concernant la santé des voyageurs, trop de produits restent accessibles soit uniquement en anglais, soit tout au plus en

<sup>21</sup> A52/31, para.6.

français et à moindre degré en espagnol. S'il est vrai que les avancées technologiques auraient dû en effet fournir à l'OMS des opportunités sans précédent pour mieux répondre aux besoins de ses différents publics cibles, les différents sites Web de l'Organisation maintenus tant au siège que dans les bureaux régionaux sont loin de refléter l'impact desdites technologies sur le contenu multilingue des sites, comme il ressort du tableau en annexe 1. Dans son rapport JIU/REP/2002/11, le CCI avait particulièrement mis en exergue<sup>22</sup> le fait que l'essentiel des informations sur les flambées épidémiques<sup>23</sup> étaient accessibles uniquement en anglais.

## b) Une fragmentation des responsabilités dans la gestion de l'information

### **Encadré No.2**

« Des améliorations demeurent néanmoins nécessaires. Les produits informationnels n'atteignent pas toujours le public visé et leur contenu et leur forme ne répondent pas toujours aux besoins. Même à l'intérieur de l'OMS, l'information est souvent fragmentée, et il arrive qu'elle fasse double emploi ou fasse défaut. L'amélioration de la communication et de la coordination entre les différents niveaux de l'OMS aidera à accroître l'efficacité et l'efficience. Il est important de rationaliser les processus et les systèmes de planification, de production et de diffusion de l'information et de les évaluer et les affiner régulièrement. Les nouvelles technologies doivent être mises à profit pour fournir aux gens les informations pertinentes et réduire le déficit d'informations. Il faut pour cela travailler avec les partenaires, tirer parti de leur expérience des nouvelles technologies et atteindre toutes les régions du monde, y compris les zones les moins avancées ».

(Source : PB/2004-2005, Projet de budget programme pour l'exercice 2004-2005, chapitre sur « Gestion et diffusion de l'information », rubrique « problèmes et enjeux », para.3.)

26. Plusieurs départements ou unités au siège de l'OMS ainsi que les bureaux régionaux sont chargés de générer, traiter et/ou diffuser les différents produits informationnels mis à disposition par l'Organisation, sous différents formats et supports, comme il ressort de la présentation faite dans le Projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005. Il semble n'y avoir ni règles communes, ni mécanismes de coordination ayant un mandat couvrant l'ensemble de l'Organisation pour assurer une certaine harmonisation des politiques de gestion de l'information, tant au niveau des contenus que des langues de diffusion à utiliser.

27. Il existe bien une direction responsable de la « Gestion et diffusion de l'information sanitaire » et l'OMS est la seule autre organisation hormis l'ONU à avoir nommé un coordonnateur chargé de promouvoir le plurilinguisme. Toutefois, ces deux entités sont loin d'avoir un mandat et le degré d'autorité leur permettant d'assurer la coordination nécessaire, aussi bien entre les différentes unités au siège qu'entre le siège et les bureaux régionaux. La vision « UNE SEULE OMS » et l'approche « Une politique et un budget pour l'unité de OMS » qui ont prévalu dans la confection et l'adoption du budget programme 2004-2005 devraient aussi conduire à l'adoption d'une démarche commune dans la gestion de l'information et de la communication malgré la diversité des intervenants. Un récent rapport du Secrétaire Général des Nations Unies confirme par exemple que la mise en place du multilinguisme sur le site Web de l'ONU s'est trouvée « facilitée par le Service de l'Internet, récemment créé au sein du Département de l'information, qui est plus centralisé et mieux intégré »<sup>24</sup>.

28. Nombre des conclusions et recommandations contenues dans le rapport d'évaluation interne établi en 1999 restent pertinentes à ce jour mais les réformes proposées tardent à être mises en œuvre. Une nouvelle administration ayant été mise en place au siège, le Directeur général devrait rendre compte au Conseil exécutif, dans le cadre du Plan d'action recommandé au paragraphe 14 ci-dessus, des mesures correctives qui ont été prises ou qui sont envisagées pour pallier les insuffisances constatées. **[Recommandation 3]**

<sup>22</sup> JIU/REP/2002/11, para.139.

<sup>23</sup> <http://www.who.int/csr/don>

<sup>24</sup> A/58/363, para. 26.

## B. Gestion des ressources humaines et accès à l'information

29. De précieuses informations sur les possibilités de recrutement ou de stage sont fournies en ligne<sup>25</sup> comme détaillé en annexe II. A l'instar d'autres organisations, l'OMS encourage fortement la soumission de candidatures en ligne dont les avantages sont multiples. Ces informations sont exclusivement en anglais et portent notamment sur les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, les différentes catégories contractuelles offertes au personnel recruté par l'Organisation, les conditions de service, les possibilités et conditions de stage non rémunéré au siège de l'OMS ou dans ceux des bureaux régionaux qui acceptent des stagiaires, les programmes des Jeunes Professionnels, etc.

30. La non-maîtrise de l'anglais constitue de toute évidence un sérieux handicap pour les candidats potentiels et pour tous ceux qui s'intéressent à la gestion des ressources humaines à l'OMS et qui souhaitent accéder à l'information disponible en ligne. On notera à cet égard que l'intégralité de la rubrique sur les possibilités d'emploi à la FAO est disponible de manière identique en anglais<sup>26</sup>, en chinois<sup>27</sup>, en espagnol<sup>28</sup> et en français<sup>29</sup>.

31. En fonction des langues dont la maîtrise est requise dans les différents avis de vacance de poste, il est important de donner des chances égales à tous les candidats remplissant les critères retenus, comme cela a été déjà souligné dans le rapport JIU/REP/2002/11. Dans le même esprit, l'accès aux informations de base sur les conditions d'emploi et de carrière à l'OMS ne devrait pas être réservé à un seul groupe linguistique et l'exemple de la FAO doit être considéré comme un cas de bonne pratique, [**Recommandation 4**]

## C Gestion des sites Web et renforcement des partenariats

32. L'annexe I donne des indications sur les différents sites Web maintenus au siège et dans les bureaux régionaux et, à titre de rappel, les langues officielles et langues de travail des organes directeurs. Le site principal a été réaménagé en 2001 et la page d'accueil est accessible en anglais, espagnol et français, bien que, pour ces deux dernières langues, de nombreuses rubriques renvoient au texte anglais. Le site de AMRO/OPS, accessible en anglais et en espagnol, est de loin celui dont le contenu est pratiquement identique dans les deux langues.

### a) Des améliorations restent possibles

33. La configuration de certains sites ne rend pas toujours justice aux efforts déployés par les secrétariats car certains documents existent en fait dans plusieurs langues, contrairement à ce qui pourrait être déduit de la présence ou non de ces langues sur la page d'accueil. Alors que, sous la rubrique « flambées épidémiques », le site en anglais faisait état d'un cas déclaré de fièvre jaune<sup>30</sup> et de cas de poliomyélite<sup>31</sup> en Afrique de l'Ouest concernant plusieurs pays dont des pays francophones, le site en français indiquait pour la même rubrique que les pages correspondantes n'étaient pas disponibles. L'information sur ces deux flambées était cependant accessible ailleurs sous la rubrique contenant le Relevé Epidémiologique Hebdomadaire (REH)<sup>32</sup> publié tous les vendredis en version bilingue anglais/français.

34. Dans certains des cas susvisés, les textes en original anglais sont relativement brefs et s'apparentent plutôt à des communiqués de presse. En tenant compte des exigences

<sup>25</sup> <http://www.who.int/employment/en/index.html>

<sup>26</sup> <http://www.fao.org/VA/Employ.htm>,

<sup>27</sup> [http://www.fao.org/VA/employ\\_zh.htm](http://www.fao.org/VA/employ_zh.htm),

<sup>28</sup> <http://www.fao.org/VA/empleo.htm>

<sup>29</sup> <http://www.fao.org/VA/emploi.htm>

<sup>30</sup> [http://www.who.int/csr/don/2003\\_10\\_10/en/](http://www.who.int/csr/don/2003_10_10/en/)

<sup>31</sup> [http://www.who.int/csr/don/2003\\_10\\_09/en/](http://www.who.int/csr/don/2003_10_09/en/)

<sup>32</sup> <http://www.who.int/wer/2003/en/wer7842.pdf>

linguistiques lors du recrutement et des facilités offertes par ailleurs par l'OMS à son personnel pour l'apprentissage des langues officielles, il faut espérer que les services concepteurs seront progressivement à même d'en assurer eux-même la mise à disposition d'autres langues sans avoir recours à la section de traduction.

35. Certains documents sont introuvables sur le site Web principal alors qu'ils devraient l'être et qu'ils existent par ailleurs en version électronique. Les textes fondamentaux de l'OMS ont fait l'objet d'une publication dans les six langues officielles et la quarante-troisième édition a été publiée en 2001. Cette publication contient notamment la Constitution, les Règlements intérieurs de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif, le Règlement financier et le Statut du Personnel, ainsi que d'autres textes fondamentaux. On y indique que la version électronique est disponible sur le site Web de l'Organisation, mais ce n'était pas le cas lors de la présente évaluation. Il existe bien sur la page d'accueil un lien portant sur la Constitution<sup>33</sup> sous la rubrique « Gouvernance », mais il est désactivé.

#### **b) Coordination et partenariats**

36. En dépit des efforts consentis ces dernières années, et sur des thèmes de santé très importants, les contenus multilingues des sites ne sont pas à toujours à la hauteur des enjeux car l'information reste accessible uniquement en anglais. L'impact sur les publics cibles qui ne maîtrisent pas cette langue reste de ce fait à démontrer. Une meilleure coordination et coopération entre les gestionnaires des différents sites, l'utilisation plus étendue de nouvelles technologies et le développement de partenariats pourraient contribuer à pallier la faiblesse des ressources.

37. Concernant particulièrement la coordination entre services, l'OMS est l'une des organisations qui consacre le plu gros budget au programme de bourses de formation, et elle accorde par ailleurs une grande priorité à la formation des personnels de santé. Alors que le site principal ne donne aucune information à ce sujet, celui de SEARO contient un important fichier très détaillé sur les bourses de formation<sup>34</sup> y inclus la version électronique d'une publication sur le programme de bourses de l'OMS édité au siège. Le site Web de AMRO/PAHO contient<sup>35</sup> où il est fait référence aux programmes des autres bureaux régionaux, et sur le programme de formation des cadres de santé<sup>36</sup>. A défaut d'une production qui leur soit propre, les autres sites régionaux ainsi que le site principal de l'OMS auraient pu faire des liens vers ceux cités en exemple.

38. Les nouvelles technologies en matière de gestion de documents permettent de numériser et d'archiver des documents existant sur support papier. La plupart des informations destinées à la diffusion et produites en interne étant générées par les services auteurs en format électronique, avant d'être éventuellement publiées sur support papier, il devrait être possible de diffuser tout document de cette nature sur les sites Web dans toutes les langues dans lesquelles il est déjà disponible. D'où l'importance d'une meilleure coordination entre les services auteurs et les gestionnaires des sites Web.

39. Par ailleurs, l'utilisation de logiciels de traduction automatique et/ou de traduction assistée par ordinateur devrait continuer à être encouragée. A cet égard, c'est AMRO/OPS qui a le plus d'expérience dans ce domaine et l'on trouvera une présentation de ses logiciels de traduction automatique anglais/espagnol/portugais sur son site Web<sup>37</sup>. Selon les informations fournies sur ce site, les logiciels de traduction SPANAM (espagnol/anglais) et ENGSPAN

<sup>33</sup> (<http://www.who.int/governance/en/>)

<sup>34</sup> <http://w3.whosea.org/ets/index.htm>.

<sup>35</sup> <http://www.paho.org/English/HSP/HSR/fellowships.htm>.

<sup>36</sup> <http://www.paho.org/English/DPM/SHD/HR/pfsiabout.htm>.

<sup>37</sup> [http://www.paho.org/English/AM/GSP/TR/Machine\\_Trans.htm](http://www.paho.org/English/AM/GSP/TR/Machine_Trans.htm)

(anglais/espagnol) auraient permis de faire des traductions de haute qualité avec près de 30 à 50% de gain de productivité. Pour sa part, l'unité de traduction au Siège a mis au point des outils de traduction assistée par ordinateur qui sont accessibles par le biais d'un Extranet et mis à la disposition des bureaux régionaux et des traducteurs extérieurs.

40. L'OMS étant perçue à juste titre comme le centre d'excellence du système des Nations Unies sur les questions de santé, le public recherche en priorité l'information que l'Organisation met à disposition avant de s'orienter éventuellement vers d'autres sources. La gestion de l'information sur le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) telle qu'elle ressort sur le site principal de l'OMS<sup>38</sup> laisse cependant beaucoup à désirer au plan du contenu multilingue, compte tenu de la forte médiatisation autour de cette épidémie. Les sites Web de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) ont fait des liens sur celui de l'OMS et comportaient donc les mêmes insuffisances en termes d'accès multilingue. Des informations détaillées sur le SRAS étaient pourtant disponibles en chinois sur le site Web de WPRO et dans d'autres langues officielles ou non officielles sur les sites de ministères de la santé de certains Etats Membres. Les sites de l'OMS auraient pu faire des liens vers de tels sites, sous réserve que les informations qui y figurent soient fiables.

41. Les possibilités d'amélioration de l'accès à l'information par le biais d'une meilleure interaction avec d'autres sources ou utilisateurs d'information pourraient être élargies sous la forme de partenariats. Le volumineux rapport du Comité consultatif de la Recherche en Santé (CCRS) sur la génomique et la santé dans le monde est accessible sur le site de l'OMS dans sa version intégrale anglaise uniquement<sup>39</sup> et seuls des résumés sont disponibles en espagnol et en français. Et pourtant, le CCRS lui-même indique en introduction que le rapport s'adresse aux 191 Etats membres de l'OMS et qu'il a pour but «de bien montrer l'intérêt de la génomique pour les soins de santé partout dans le monde, en insistant plus particulièrement sur les possibilités qu'elle offre pour améliorer la santé dans les pays en développement<sup>40</sup>.» Vu l'intérêt qu'une telle publication présente pour les pays en développement, sa traduction dans toutes les langues officielles, voire dans d'autres langues non-officielles devrait être d'une grande priorité et être assurée soit par l'Organisation, soit par le biais de divers partenariats. Cette traduction a du reste été demandée par certains membres du Conseil exécutif.

42. Concernant le grand public, une publication aussi excellente et utile pour les voyageurs que *Health for travellers* n'est, elle aussi, accessible en ligne qu'en anglais sur le site de l'OMS. Sa disponibilité dans plusieurs autres langues devrait intéresser non seulement des organisations du système des Nations Unies telles que l'OACI, l'OMI et l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), mais aussi des acteurs de la société civile telles que les grandes firmes pharmaceutiques ou des professionnels du voyage.

### c) Harmonisation des règles

43. Il devrait découler de la vision « UNE SEULE OMS » une certaine harmonisation dans la gestion des différents sites Web, quels que soient par ailleurs les entités chargées de leur développement et de leur mise à jour. Des règles de base communes devraient être établies et pourraient comporter par exemple les éléments suivants :

- Une notice sur la page d'accueil indiquant que l'OMS prône le multilinguisme et que certaines des informations sous certaines rubriques sont disponibles dans plusieurs langues ;

<sup>38</sup> <http://www.who.int/csr/sars/en/index.html>

<sup>39</sup> [http://www3.who.int/whosis/genomics/genomics\\_report.cfm?path=whosis.genomics&language=english](http://www3.who.int/whosis/genomics/genomics_report.cfm?path=whosis.genomics&language=english)

<sup>40</sup> Ibid., para.1 du Résumé d'orientation.

- Les informations sur les pays membres devront être mises à disposition dans des langues incluant celle des langues officielles de l’OMS utilisée par chaque pays concerné ;
- En cas de flambée épidémique dans une région ou dans un pays donné, l’information y relative devra être également disponible dans la langue officielle de l’OMS dans laquelle ce pays reçoit habituellement les documents de l’Organisation, et devra faire l’objet d’un hyper-lien sur le site du Bureau régional concerné ;
- A l’instar du site Web de AMRO/OPS, les sites des autres bureaux régionaux devraient tous comporter une rubrique « Gouvernance » permettant l’accès aux textes fondamentaux et aux documents officiels des sessions des Comités régionaux qui existent déjà en version électronique dans les différentes langues de travail.

44. Les normes uniformes applicables aux différents sites Web de l’OMS pourraient ainsi faire l’objet de directives générales sur l’édition en ligne, établies en étroite consultation avec toutes les parties intéressées, et faire l’objet d’une circulaire administrative du Directeur général. [**Recommandation 5**]

### Annexe I : Langues utilisées dans les organes directeurs et sur les sites Internet de l'OMS

Langues officielles	Langues de travail	URL des sites	Langues des pages d'accueil Commentaires
Assemblée Mondiale et Conseil Exécutif			
(A, Ar., C, E, F, R)	(A, Ar., C, E, F, R)	Site principal de l'OMS <a href="http://www.who.int">http://www.who.int</a>	A E F De nombreux liens en E et F renvoient au texte en anglais.
		<a href="http://www.who.int/entity/en/">http://www.who.int/entity/en/</a>	A E F Hormis les titres qui ont été traduits, toutes les rubriques renvoient au texte en anglais.
		<a href="http://www.who.int/dg/lee/en/">http://www.who.int/dg/lee/en/</a>	A E F
		<a href="http://www.who.int/governance/en/">http://www.who.int/governance/en/</a>	A E F Documents officiels dans les six langues officielles
		<a href="http://www.who.int/employment/en/">http://www.who.int/employment/en/..</a>	A Sous la rubrique « e-Recruitment », les candidats sont fortement encouragés à soumettre leur candidature en ligne.
Bureaux régionaux			
AFRO (A E F P)	(A F P)	<a href="http://www.afro.who.int">http://www.afro.who.int</a>	A F - La plupart des liens sont en anglais y inclus la publication « Basic indicators 2002. Health situation in the WHO African Region “ - Pas de lien sur les organes directeurs
AMRO/PAHO (A E F P)	Non spécifié	<a href="http://www.paho.org">http://www.paho.org</a>	A, E -Lien sur les organes directeurs et documents dans les 4 langues officielles
EMRO (A, Ar., F)	A, Ar., F	<a href="http://www.emro.who.int">http://www.emro.who.int</a>	A Pas de lien sur les organes directeurs / “Public information on Biological and Chemical Threats” non disponible en F
EURO (A, All., F, R)	Non spécifié	<a href="http://www.euro.who.int">http://www.euro.who.int</a>	(A, Al., F, R) Lien sur les organes directeurs
SEARO (A)	(A)	<a href="http://www.whosea.org">http://www.whosea.org</a>	A Lien sur les organes directeurs
WPRO A, C, F	A, F	<a href="http://www.wpro.who.int">http://www.wpro.who.int</a>	A Pas de lien sur les organes directeurs Information sur le SRAS en A et C

A: Anglais // All. : Allemand // Ar.: Arabe // C: Chinois // E: Espagnol // F: Français // P: Portugais // R: Russe

**Annexe II: Accès à l'information sur la gestion des ressources humaines à partir du site de l'OMS**

(<http://www.who.int/employment/en/index.html>)

Titres du menu en anglais	Commentaires
<b>Employment</b>	Le titre a été traduit en français ( <a href="#">Travailler pour l'OMS.</a> ) mais pas en espagnol. Les différentes sous-rubriques sont uniquement en anglais.
<b>Strategic directions</b>	Sous une rubrique « Qui sommes-nous et que faisons-nous? », des informations sont fournies sur les 4 orientations stratégiques (Strategic Directions) de l'OMS et sur les fonctions principales de l'Organisation (Core functions)
<b>Recruitment</b>	Sous une rubrique « Que recherchons-nous », des informations de base sont fournies sur le profil-type des candidats recherchés lors des recrutements ainsi que les principes régissant la politique de recrutement, qui incluent notamment la maîtrise de l'une des langues officielles de l'Organisation (Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) assortie d'une bonne connaissance d'une deuxième langue, la connaissance d'autres langues additionnelles étant un atout.
<b>Employment Profiles</b>	Sous la rubrique « <i>Who are our staff</i> », des informations sont fournies sur les personnels de la catégorie des Professionnels et celle des Services généraux, ainsi que sur les programmes des Jeunes Professionnels ou « <i>Associate Professional Officers</i> » financés par certains Etats membres et l'Organisation Internationale de la Francophonie.
<b>Types of Contracts</b>	Sous la rubrique « <i>Type of contracts</i> », des informations sont fournies à titre indicatif sur les différentes catégories contractuelles offertes au personnel recruté par l'Organisation. Il est précisé au lecteur que les conditions de service et la politique en matière de personnel figurent dans le Règlement du personnel dont copie est remise aux impétrants lors de leur nomination. [Le Règlement du personnel étant disponible en français, on aurait pu en faire le résumé de la même manière que pour l'anglais]
<b>Vacancies</b>	Liste des vacances de poste pour les postes à durée déterminée : Les titres ont été traduits en français mais les autres informations sont en anglais. Dans la plupart des cas, il est exigé une bonne maîtrise de l'anglais <u>ou</u> du français, assortie d'une bonne connaissance de l'autre langue. Dans de rares cas, il est exigé une bonne maîtrise de l'anglais <u>et</u> du français. Pour certains postes dans les bureaux régionaux, la connaissance du portugais (AFRO), de l'espagnol ou du russe (EURO) est parfois requise au même titre que l'anglais ou le français.
<b>Internships Opportunities</b>	Sous cette rubrique, des informations sont fournies sur les possibilités et conditions de stage non rémunéré au siège de l'OMS ou dans ceux des bureaux régionaux qui acceptent des stagiaires.
<b>Apply</b>	Cette rubrique indique comment postuler à l'une des vacances de poste. Il est fortement suggéré de soumettre les candidatures en ligne, et des détails sont donnés sur les nombreux avantages du recrutement en ligne. Les candidats ne pouvant postuler en ligne peuvent transmettre leur candidature en remplissant une Notice Personnelle dont le formulaire est disponible en ligne en anglais et en français et peut être téléchargé [ce qui suppose que le candidat a une connaissance suffisante de l'anglais pour comprendre les directives fournies à cet effet] [l'OACI a un formulaire trilingue comportant pratiquement la même nomenclature]

N.B : en dépit du fait que l'OMS consacre un budget très important aux bourses de formation, seul le Bureau pour les Amériques a sur son site un lien consacré à ce sujet (<http://www.paho.org/English/HSP/HSR/fellowships.htm>) et qui est consultable en anglais et en espagnol.

**Annexe III. Exigences linguistiques énoncées dans les avis de vacance de poste diffusés en ligne par l'OMS**  
(au 27 novembre 2003))

Avis de vacance	Exigences linguistiques	Observations
<b>Siège</b> ( <a href="http://www.who.int/employment/vacancies/en/">http://www.who.int/employment/vacancies/en/</a> ) Avis affichés seulement en anglais		
<b>Responsable des communications</b> / niveau P-3 Numéro de l'avis de vacance : HQ/03/SDE/TA228 Lieu d'affectation : GENEVE (Suisse)	Excellente maîtrise de l'anglais et bonne connaissance pratique du français. la connaissance d'autres langues des Nations Unies serait un atout.	Engagement à titre temporaire
<b>Réceptionniste-Commis</b> / niveau G Numéro de l'avis de vacance : HQ/03/GMG/TA237 Lieu d'affectation : GENEVE (Suisse)	Excellente connaissance de l'anglais ou du français et bonne connaissance pratique de l'autre langue. Des compétences linguistiques supplémentaires seraient un atout majeur.	Engagement à titre temporaire
<b>Administrateur technique</b> / niveau P-3 Numéro de l'avis de vacance : HQ/03/EIP/TA232 Lieu d'affectation : GENEVE (Suisse)	Excellente connaissance de l'anglais ; la connaissance de l'espagnol et du français serait un avantage.	Engagement à titre temporaire
<b>Coordonnateur des ressources techniques</b> / P-5 Numéro de l'avis de vacance : HQ/03/EIP/TA238 Lieu d'affectation : GENEVA (Suisse)	Bonne connaissance à la fois de l'anglais et du français.	Engagement à titre temporaire
<b>AFRO</b> ( <a href="http://www.who.int/employment/vacancies/en/">http://www.who.int/employment/vacancies/en/</a> ) Avis affichés seulement en anglais		
<b>Administrateur</b> / niveau P-2 Numéro de l'avis de vacance : AFRO/03/FT468 Lieu d'affectation : MAPUTO (Mozambique)	Excellente connaissance de l'anglais ou du français et bonne connaissance pratique de l'autre langue. La connaissance du portugais serait un atout.	Engagement à durée déterminée
<b>Directeur</b> / niveau D-1 Numéro de l'avis de vacance : AFRO/03/FT473 Lieu d'affectation : BRAZZAVILLE (Congo)	Bonne connaissance du français et de l'anglais.	Engagement à durée déterminée
<b>Médecin (Conseiller régional sur la politique et la coordination en matière de recherche)</b> / niveau P-5 Numéro de l'avis de vacance : AFRO/03/FT437 Lieu d'affectation : BRAZZAVILLE (Congo)	Excellente connaissance de l'anglais ou du français et bonne connaissance pratique de l'autre langue. La connaissance pratique du portugais serait un atout.	Engagement à durée déterminée
<b>AMRO/PAHO</b> ( <a href="http://pahoapl.paho.org/pahoexternalenglish/ASEPage_JobListMenu.asp">http://pahoapl.paho.org/pahoexternalenglish/ASEPage_JobListMenu.asp</a> ) Avis affichés en anglais et en espagnol		
<b>Superviseur des services de bureau</b> / PO3 Numéro de l'avis de vacance : 03-027 Lieu d'affectation : WASHINGTON, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)	Très bonne connaissance de l'anglais ou de l'espagnol et bonne connaissance pratique de l'autre langue.	Poste à durée indéterminée
<b>Chef d'unité, Médicaments essentiels, vaccins et technologie de la santé</b> /niveau PO5 Numéro de l'avis de vacance : 03-028 Lieu d'affectation : WASHINGTON, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)	Très bonne connaissance de l'anglais et de l'espagnol, une connaissance pratique du français ou du portugais serait un atout.	Poste à durée indéterminée
<b>Conseiller en services de santé</b> /niveau PO4 Numéro de l'avis de vacance : 03-029 Lieu d'affectation : SAINT-DOMINGUE (République dominicaine)	Langues : Très bonne connaissance de l'espagnol et connaissance pratique de l'anglais.	Poste à durée indéterminée
<b>Administrateur des finances</b> / niveau PO2 Numéro de l'avis de vacance : 03-030 Lieu d'affectation : WASHINGTON, D.C.	Langues : Très bonne connaissance de l'anglais ou de l'espagnol.	Poste à durée déterminée
<b>EURO</b> ( <a href="http://www.who.int/employment/vacancies/en/">http://www.who.int/employment/vacancies/en/</a> ) Avis affichés seulement en anglais		
<b>Administrateur de réseau par intérim</b> / niveau P-3 Numéro de l'avis de vacance : EURO/03/TA226 Lieu d'affectation : COPENHAGUE (Danemark)	Excellente connaissance de l'anglais et connaissance pratique de l'allemand, du français ou du russe. Des connaissances en danois sont un atout car la plupart des contacts se font avec des sociétés danoises.	Engagement à titre temporaire
<b>Secrétaire de division /Poste sans affectation fixe, DTR</b> / niveau G-4 Numéro de l'avis de vacance : EURO/03/TA224 Lieu d'affectation : COPENHAGUE (Danemark)	Très bonne connaissance de l'une des langues de recrutement du lieu d'affectation. Compétences élémentaires en matière de lecture et d'interaction orale dans une autre langue de travail.	Engagement à titre temporaire

